

SAINT-MARCEL
Réunion du Conseil Municipal du 12 Avril 2017 à 20 h 30

COMPTE - RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 Avril 2017, sous la présidence de M. Raymond BURDIN, Maire, et a étudié les différents dossiers.

Le procès-verbal de la séance du 23 Février 2017 est adopté à l'unanimité.

FINANCES COMMUNALES

Compte administratif 2016 → Les membres de l'assemblée ont voté le compte administratif 2016, pour le budget principal et les budgets annexes Enfance-famille, aménagement de terrains et ZAC des Fontaines.

Les comptes de gestion 2016 dressés par le Receveur n'ont appelé aucune observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal s'est ensuite prononcé sur l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2016.

Ligne de trésorerie → Le Conseil Municipal a décidé de renouveler la ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Épargne pour un montant de 500 000 €.

Tarifs 2017 – Service Enfance-Famille → Le Conseil Municipal a adopté les tarifs concernant les camps organisés par le service Enfance Famille, pour les jeunes de 8 à 15 ans, qui se dérouleront pendant la période des mois de juillet et août, dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs.

Garantie d'emprunt SEMCODA – 5 pavillons PLS → Le Conseil Municipal a accepté la nouvelle délibération et a accordé sa garantie financière à la SEMCODA, pour le remboursement des prêts de 148 700 € (Prêt Locatif Social - Construction), 332 300 € (Prêt Locatif Social - Foncier) et 379 500 € (Complémentaire au Prêt Locatif Social - Construction), que cet organisme contracte auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 5 pavillon PLS, dans l'Eco Quartier des Fontaines.

Garantie d'emprunt SEMCODA – 3 pavillons PLUS et 2 pavillons PLAI → Le Conseil Municipal a accepté la nouvelle délibération et a accordé sa garantie financière à la SEMCODA, pour le remboursement des prêts de 136 500 € (Prêt Locatif à Usage Social - Construction), 90 100 € (Prêt Locatif à Usage Social - Foncier), 113 100 € (Prêt Local Aidé d'Intégration - Construction), et 54 800 € (Prêt Locatif Aidé d'Intégration - Foncier), que cet organisme contracte auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 3 pavillons PLUS et 2 pavillons PLAI, dans l'Eco Quartier des Fontaines.

ADMINISTRATION GENERALE

Fonds de solidarité logement (FSL) → Considérant que ce fonds peut aider un certain nombre de familles en précarité sur le territoire communal, le Conseil Municipal, s'est engagé à s'acquitter, en 2017, de sa participation financière, soit 2 165,80 € (0.35 €/habitant x 6 188 habitants).

Convention Voie Douce → Dans le cadre de l'aménagement de la voie douce piétonne et cyclable qui relie SAINT-MARCEL à OSLON, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation et d'entretien du domaine public avec le Conseil Départemental.

SERVICE ENFANCE-FAMILLE

Règlement de fonctionnement – Nouvelles Activités Périscolaires → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la nouvelle rédaction du règlement intérieur de fonctionnement des Nouvelles Activités Périscolaires qui sera applicable selon la date exécutoire de la délibération.

PERSONNEL COMMUNAL

Convention Centre de Gestion 71 → L'Assemblée a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention-cadre ouvrant la possibilité de faire appel, en tant que besoin, aux missions facultatives du Centre de Gestion. Elle reprend les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux cotisations propres à chaque mission pour l'année en cours.

Modification du tableau des effectifs → Dans le cadre de la procédure annuelle des avancements de grade, le Conseil Municipal a décidé d'apporter des modifications au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} mai 2017.

JUSTICE

Etablissement des listes préparatoire de jurés – Année 2018 → 15 personnes ont été tirées au sort, à partir de la liste électorale, pour permettre d'établir la liste préparatoire par le Tribunal de Grande Instance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 55.